



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

DÉCISION DU MAIRE N°2025/59

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 060-216003434-20251120-DECISION202559-AR

S²LO

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU CHATEAU

Le Maire de la commune de Lamorlaye

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°28 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégations au Maire de Lamorlaye par le Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale du 19 novembre 2025,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} décembre 2025, les tarifs de location des salles du château sont fixés conformément aux états figurant en annexe de la présente édition.

Article 2 :

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 :

La présente peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif-14 rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 4 :

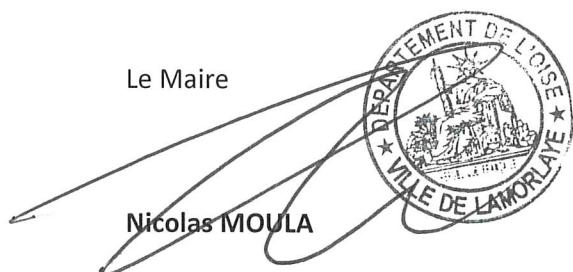
L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-Préfecture de Senlis,
- Le service de Gestion Comptable de Senlis,

Fait à Lamorlaye,
Le 20 novembre 2025

Le Maire

Nicolas MOULA





Location des salles du Château de Lamorlaye

Tarifs à partir du 1^{er} décembre 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-216003434-20251120-DECISION202559-AR

Lieux	Bénéficiaires	Tarifs journée du lundi au dimanche 9h-20h	Tarifs week-end samedi – (1 fois par mois selon calendrier annuel) 9h00-3h00 incluant agent de sécurité et forfait ménage	Tarif associations pour évènement interne à l'association le vendredi 18H00-01h00
Salle 1 et 2	Habitants de Lamorlaye	1500,00 €	2500,00 €	
Salle 1 et 2	Associations de Lamorlaye et autres collectivités selon la disponibilité	Gratuité *	Gratuité *	1000 ,00 €
Salle 1 et 2	Associations ou particuliers extérieurs de Lamorlaye sur autorisation de M. le Maire	2000,00€	3000,00€	
Salle 1 et 2	Entreprises	2500,00€	3500,00 €	
Parc du château	Organismes extérieurs	8000,00 € / 8h30 à 8h30		
Tournage de film	Extérieur (jardin)	4000,00 € / 8h30 à 22h00		
	Intérieur	4000,00 € / 8h30 à 22h00		
	Extérieur + Intérieur	8000,00 € / 8h30 à 22h00		
Galerie des Expositions	Durée de 3 semaines (installation et désinstallation incluses)	250,00 €		
Caution	Doit être versé le jour de la remise des clés. Cette somme est restituée lors de l'état des lieux de sortie	1500,00 €	3000,00 €	
Arrhes	Versées lors de la signature de la convention, avec un encaissement prévu dans un délai de 16 jours.	50 % du montant de la location		
Pénalités	Heure de restitution supplémentaire	1ere heure : 500,00€ 2eme heure : 1000€ en + Heures suivantes : 500€ en +		
Pénalités	Utilisation des terrasses	1000, 00 €		
Pénalités	Utilisation du parc	1000,00 €		

*Tarif gratuit pour les associations organisant un événement ouvert au public.